

Les médicaments génériques :



même qualité, à moindre prix

---

Pour diffusion immédiate

***Rapport du Bureau de la concurrence sur la concurrence dans le secteur du médicament générique***

**Déclaration de l'Association canadienne du médicament générique**

---

**Toronto, le 25 novembre 2008** – M. Jim Keon, président de l'Association canadienne du médicament générique (ACMG) se prononce sur le rapport du Bureau de la concurrence du Canada relatif à la concurrence dans le secteur du médicament générique, rendu public aujourd'hui.

« Le rapport du Bureau de la concurrence reconnaît et souligne le fait que les prix remboursés pour les médicaments génériques d'ordonnance comprennent un soutien important aux pharmacies de quartier.

Ce soutien a été essentiel au maintien des services aux patients fournis par les pharmacies canadiennes. Si on réduisait les prix payés aux pharmacies pour les médicaments génériques d'ordonnance, celles-ci perdraient une source cruciale de leurs revenus qui devrait être remplacés afin de maintenir les services offerts aux patients.

Les médicaments génériques représentent une source d'économies importantes pour les Canadiens. En fonction des prix actuellement remboursés, bien que les médicaments génériques servent à exécuter la moitié de toutes les prescriptions au Canada, ils ne comptent que pour 22 % des quelques 20 milliards de dollars dépensés annuellement par les Canadiens en médicaments d'ordonnance.

L'industrie du médicament générique s'inquiète de la considération donnée au processus d'appels d'offres dans le rapport du Bureau de la concurrence. En effet, ce processus pose une entrave à la saine concurrence en éliminant les concurrents du marché.

Le processus d'appels d'offres enlève également aux fabricants de médicaments génériques tout motif de contester les brevets des médicaments d'origine et d'offrir des prix plus bas sur le marché. En effet, dans un tel cadre, même si une compagnie réussit à être la première à contester un brevet puis à commercialiser un générique, il est possible qu'elle ne gagne pas l'appel d'offres pour ce médicament. Elle sera ainsi incapable de récupérer les coûts juridiques et réglementaires substantiels qu'elle a doit investir pour développer un générique. Le processus d'appels d'offres a donc pour effet de retarder la concurrence des génériques et de prolonger les périodes de monopole des médicaments brevetés. Par conséquent, les Canadiens paient des prix plus élevés pour de plus longues périodes. »

---

**Association canadienne du médicament générique**

417, rue Saint-Pierre, bureau 502, Montréal (Québec) H2Y 2M4 Tél. : 514 286-6061 Téléc. : 514 286-6068 [www.generiquescanadiens.ca](http://www.generiquescanadiens.ca)

## **Au sujet de l'Association canadienne du médicament générique**

L'Association canadienne du médicament générique représente l'industrie canadienne du médicament générique - un groupe dynamique de sociétés qui se spécialisent dans la fabrication de produits pharmaceutiques génériques de qualité, à prix abordable, de produits chimiques fins, et dans la réalisation des essais cliniques requis par le gouvernement pour obtenir l'approbation des génériques. L'industrie joue un rôle vital dans la limitation des coûts du système de santé canadien. Les médicaments génériques servent à exécuter 50 pour cent de toutes les prescriptions, mais ne comptent que pour 22 pour cent des 20 milliards de dollars dépensés chaque année en médicaments d'ordonnance.

- 30 -

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Stéphanie Gareau  
Association canadienne du médicament générique  
Tel: (514) 286-6061  
Cell: (514) 806-1033  
Courriel : [stephanie@generiquescanadiens.ca](mailto:stephanie@generiquescanadiens.ca)